



GROUPE INEFE



ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE ELOHIM

Établissement du Groupe INEFE
BP 3371, Bobo-Dioulasso

NOTICE D'INFORMATION — RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027

Frais de scolarité · Modalités de paiement · Dossier d'inscription

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Classes disponibles

- CP1 – CP2 – CE1 – CE2 – CM1 – CM2

Adresse et contacts

- Secteur 22 — après la Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle (DREPNNF, ex-DRENA), à 400 m à gauche
- Téléphone fixe : 20 98 28 98
- Cellulaire : 75 34 65 65 / 61 22 21 86

Calendrier

- Inscriptions : du 1er août au 30 septembre 2026
- Rentrée scolaire : 1er octobre 2026

2. DOSSIER D'INSCRIPTION À FOURNIR

Classe	Pièces à fournir
CP1	1 extrait de naissance
CP2	1 extrait de naissance - Bulletins de notes de CP1
CE1	1 extrait de naissance - Bulletins de notes de CP2
CE2	- Extrait de naissance - Bulletins de notes de CE1
CM1	1 extrait de naissance - Bulletins de notes de CE2
CM2	- Extrait de naissance - Bulletins de notes de CM1

3. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le tableau ci-dessous détaille, pour chaque classe, le montant à verser à chaque échéance.

Classe	Inscription	Fin oct.	Fin nov.	Fin déc.	Total
CP1	27 000	10 000	5 000	5 000	47 000 F
CP2	27 000	10 000	5 000	5 000	47 000 F
CE1	27 000	10 000	5 000	5 000	47 000 F
CE2	27 000	10 000	5 000	5 000	47 000 F
CM1	32 000	10 000	5 000	5 000	52 000 F
CM2	33 500	10 000	5 000	5 000	53 500 F

Frais complémentaires (toutes classes)

- Deux tenues scolaires (uniforme) — CP1 à CE1 : 5 000 Frs · CE2 à CM2 : 5 500 Frs

L'inscription est conditionnée par le paiement intégral du premier versement (tranche d'inscription).

4. INFORMATIONS PRATIQUES

- Cours d'anglais à partir du CE1
- Cantine scolaire : gratuite pour tous les élèves

5. RÈGLEMENT DES PAIEMENTS

Aucune somme versée n'est remboursable ou cessible à un tiers.

Tout versement des frais de scolarité doit obligatoirement s'effectuer au secrétariat, contre un reçu informatisé.

L'établissement décline toute responsabilité pour tout versement effectué en dehors du secrétariat.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à la Direction de l'établissement.